

**TARIFS ESPACE CULTUREL ET SPORTIF DE LIPSHEIM**

Application à compter du 1er janvier 2017

Groupe 1 Association de Lipsheim					Groupe 2 Citoyens de Lipsheim et entreprises et copropriétés					
	Tarif	Charges (Eau, Electricité, Divers...)		Supplément Nettoyage	Tarif	Cautions	Versement de 1/3 au moment de la signature convention	Charges (Eau, Electricité, Divers...)		Supplément Nettoyage
		sans chauffage	avec chauffage					sans chauffage	avec chauffage	
La totalité de la salle des fêtes	500	120	240	500	1200	360	400	120	240	500
La totalité de la salle des fêtes ( Sans salle N°1 (100m²)	400	120	240	500	1000	300	300	120	240	500
Salle de (500m²) - 2/3	300	100	180	375	750	225	250	100	180	375
Salle de (300m²) - 1/3	200	60	100	250	500	150	150	60	100	250
Salle de (300m²) - 1/3 + cuisine	250	95	150	500	620	186	200	95	150	500
Salle de (300m²) - 1/3 +cuisine + espace bar	250	100	200	500	740	222	250	100	200	500
Salle de réunion (100m²) - n° 1	100	50	80	100	130	39	40	50	80	100
Salle de réunion (100m²) - n° 1 + cuisine	150	85	130	350	250	75	75	85	130	350
Espace bar	100	50	80	100	120	36	40	50	80	100
Espace bar + cuisine	150	85	130	350	240	72	80	85	130	350
Espace bar + salle n°1 de 100m²	200	80	100	200	200	60	60	80	100	200
Espace bar + salle n°1 de 100m² + cuisine	300	130	150	450	350	105	105	130	150	450
Cuisine	50	35	50	250	120	36	40	35	50	250
<b>Location inférieur à 5 heures</b>										
La totalité de la salle des fêtes	250	60	120	500	600	180	180	60	120	500
La totalité de la salle des fêtes ( Sans salle N°1 (100m²)	200	60	120	500	500	150	150	60	120	500
Salle de (500m²) - 2/3	150	50	90	375	375	112,5	120	50	90	375
Salle de (300m²) - 1/3	100	30	50	250	250	75	75	30	50	250
Salle de (300m²) - 1/3 + cuisine	125	50	75	500	310	93	95	50	75	500
Salle de (300m²) - 1/3 +cuisine + espace bar	125	50	100	500	370	111	115	50	100	500
Salle de réunion (100m²) - n° 1	50	25	40	100	65	19,5	20	25	40	100
Salle de réunion (100m²) - n° 1 + cuisine	75	45	65	350	125	37,5	40	45	65	350
Espace bar	50	25	40	100	60	18	20	25	40	100
Espace bar + cuisine	75	45	65	350	120	36	40	45	65	350
Espace bar + salle n°1 de 100m²	100	40	50	200	100	30	30	40	50	200
Espace bar + salle n°1 de 100m² + cuisine	150	65	70	450	175	52,5	55	65	70	450
Cuisine	25	20	25	250	60	18	20	20	25	250
<b>Gratuité accordé pour les manifestations " Don du sang"</b>										
<b>Options supplémentaires :</b>										
<b>PODIUM - Scène montée et démontée ****</b>					<b>&lt; à 24 m² : forfait 120 € ensuite c'est 12 € par élément supplémentaire supplémentaire</b>					
Fût Bière 15 L (par fût)	65				65					
Fût Bière 30 L (par fût)	100				100					
Fût Bière 50 L (par fût)	165				165					
Gaz - CO2	4,5				4,5					

**Groupe 1 : Association de Lipsheim participant à l'animation du Village**

1 gratuité annuelle par association, l'association ne prenant en compte que les charges pour cette unique location événementielle.

en cas de location supplémentaire, paiement en un seul versement au moment de la signature de la convention

Pas de retenue

Toute dégradation sera à prendre en charge selon tarif annexé ou selon devis/facture de réparation d'un professionnel

Le nettoyage peut être réalisé par les locataires sinon application du tarif selon tableau en supplément.

le locataire doit respecter les clauses concernant les charges et obligations détaillées dans la convention temporaire de location.

**Groupe 2 : Citoyens, entreprises et copropriétés de Lipsheim**

Versement de 1/3 de la location au moment de la signature du contrat

Le versement des 1/3, en cas d'annulation, ne sera plus remboursé à moins de 1 mois de la date réservée  
La location est due en totalité, en cas d'annulation à mois de 96h de la date réservée.

Versement des 2/3 de la location au moment de la prise en compte des clés

Versement d'une retenue de 1/3 de la location (hors charges) au moment de la prise en compte des clés et restitution au moment de la remise de clés si pas de problème.

Toute dégradation sera à prendre en charge selon tarif annexé ou selon devis/facture de réparation d'un professionnel

Le nettoyage peut être réalisé par les locataires sinon application du tarif selon tableau en supplément.

Le tri est à assurer par le locataire selon les instructions données par le responsable de la salle  
le locataire doit respecter les clauses concernant les charges et obligations détaillées dans la convention temporaire de location